

6 000 magasins et petites entreprises au Luxembourg recevront des brochures consacrées au nouveau billet de 50 €

- En prévision du lancement du nouveau billet de 50 € le 4 avril 2017, 2,8 millions de magasins et de petites entreprises de la zone euro, dont 6 000 au Luxembourg, recevront une brochure d'information et une carte lenticulaire présentant la nouvelle coupure.
- Les magasins et les petites entreprises doivent s'assurer que leurs dispositifs d'authentification et de traitement des billets seront prêts pour accepter le nouveau billet.



Le nouveau billet de 50 € sera mis en circulation le mardi 4 avril 2017. L'Eurosystème enverra la brochure, dès le 14 février 2017, à plus de 2,8 millions de magasins et de petites entreprises dans tous les pays de la zone euro, dont 6 000 au Luxembourg.

La brochure d'information indique aux professionnels manipulant des espèces le calendrier de lancement prévu et la marche à suivre pour adapter leurs équipements au nouveau billet de 50 €. Elle rappelle également que les billets sont faciles à vérifier à l'aide de la simple méthode consistant à « TOUCHER – REGARDER – INCLINER ».

Les intéressés peuvent obtenir des exemplaires supplémentaires de cette brochure auprès de la BCL en envoyant un courriel à euro@bcl.lu.

De plus amples informations sur le nouveau billet de 50 € sont disponibles sur le site Internet <http://www.nouveaux-billets-euro.eu/>.

A partir de la mi-mars 2017, des brochures consacrées au nouveau billet de 50 € seront également à la disposition du public auprès des banques à guichets, ainsi que dans les guichets de Post Luxembourg.

Du matériel d'information est déjà actuellement à la disposition du public et des commerçants auprès du guichet de l'espace numismatique de la BCL sis 43, avenue Monterey (heures d'ouverture de 10h30 à 16h00) et sur demande par courriel à l'adresse euro@bcl.lu ou par téléphone au 4774 -1.



Section Communication
L-2983 Luxembourg
Téléphone: +352 4774-4265/4214
Télécopieur: +352 4774-4910
press@bcl.lu